



## Extension de garantie Standard

et

## Extension de garantie Excellence

Conditions et modalités

Votre *Extension de garantie Standard* et votre *Extension de garantie Excellence* (désignées ci-après « Programme » ou « Programmes ») sont régies par les présentes conditions et modalités ainsi que par les conditions générales de vente de Camera Dynamics et par la déclaration de garantie contenue dans ces conditions. Ces modalités constituent votre contrat avec Camera Dynamics, Ltd. (ci-après « Camera Dynamics ») concernant ces Programmes.

### 1. Quels sont les produits couverts ?

Sous réserve des présentes Conditions et modalités, votre Programme couvre le(s) produit(s) de marque Camera Dynamics indiqué(s) sur le Certificat de garantie de votre Programme (« Équipement couvert »).

### 2. Confirmation du Programme

Vous recevrez un Certificat de garantie une fois que nous aurons reçu vos documents d'enregistrement et le règlement du Programme et de la Durée que vous avez choisis. Le présent Certificat de garantie constitue la preuve de la couverture de votre équipement et doit être conservé en lieu sûr. Le Certificat de garantie identifie l'Équipement couvert par son numéro de série ainsi que la Durée de couverture de votre Programme.

### 3. Durée de couverture.

La durée du Programme (« Période de couverture ») représente la période définie dans le Certificat de garantie. Elle commence à la date d'achat de votre Programme ou à la fin de la période de garantie d'origine gratuite de votre Produit couvert (à la date la plus tardive) et se termine à la date (ou au terme de la période) précisée sur votre Certificat de garantie.

### 4. Tarif

Le tarif du Programme est indiqué sur le reçu de vente d'origine du Programme.

### 5. Couverture.

#### a. Début et périmètre de la couverture.



Si vous avez choisi d'acheter un Programme avant la fin de la couverture de garantie de base de vos produits, votre couverture au titre du Programme débute à la date d'expiration de la garantie Camera Dynamics de base pour votre Équipement couvert, et se termine à la fin de la Période de couverture.

Si un Programme est acheté après l'expiration de la garantie de base du Produit, et si le Produit n'a pas été couvert de manière continue au même niveau (extension de garantie Standard ou extension de garantie Excellence) que celui acquis, une inspection complète et une intervention devront être réalisées avant le début de la couverture au titre du Programme afin de remettre le Produit dans un état lui permettant d'être couvert par la garantie . Le coût de ce service vient en supplément de celui des Programmes.

Pendant la durée du Programme, Camera Dynamics prendra en charge les pièces et la main d'œuvre nécessaires à la réparation des défauts couverts selon la description ci-dessous. Camera Dynamics peut fournir un produit de remplacement ou des éléments fabriqués à partir de pièces neuves ou équivalentes aux neuves en termes de performance et de fiabilité. Le produit de remplacement ou les éléments fournis seront équivalents en termes de fonctionnalités aux produits ou éléments remplacés et bénéficieront de la couverture du Programme pendant toute la durée restant à courir. Les produits ou pièces remplacés deviendront la propriété de Camera Dynamics.

i. L'étendue de la couverture qui vous est fournie dépend du Programme que vous avez acheté, selon les conditions suivantes.

1. Dans le cadre de l'extension de garantie Standard, Camera Dynamics prend en charge les défaillances de l'Équipement couvert causées par des défauts de fabrication et qui apparaîtraient au cours de la Période de couverture. Si au cours de la Période de couverture, un défaut relatif aux matériaux ou au processus de fabrication de l'Équipement couvert ou des autres éléments couverts décrits ci-dessus apparaît, Camera Dynamics, à sa convenance, dans la limite autorisée par la législation en vigueur, réparera ou remplacera l'élément impliqué. Aucune couverture ne sera applicable à une panne n'étant pas directement associée ou provoquée par un défaut de fabrication latent.

2. Dans le cadre de l'extension de garantie Excellence, Camera Dynamics prend en charge les défauts de fabrication de l'Équipement couvert qui apparaîtraient au cours de la Période de couverture. Si au cours de la Période de couverture, un défaut relatif aux matériaux ou au processus de fabrication de l'Équipement couvert ou des autres éléments couverts décrits ci-dessus apparaît, Camera Dynamics, à sa convenance, dans la limite autorisée par la législation en vigueur, réparera ou remplacera l'élément impliqué.

Camera Dynamics couvre également les défaillances résultant d'une usure normale du produit dans le cadre d'une utilisation appropriée et dans des conditions normales. Les exclusions applicables à cette couverture sont définies ci-dessous.

6. Les Programmes ne couvrent pas :



- a. L'installation, le retrait ou la mise au rebut de l'Équipement couvert, ou l'installation, le retrait, la réparation ou la maintenance des Équipements non couverts (notamment les accessoires, les fixations ou les autres dispositifs) ou toute partie externe à l'Équipement couvert.
  - b. Les dégâts causés à l'Équipement couvert suite à un accident, un mauvais traitement, une négligence ou une utilisation inappropriée (notamment une mauvaise installation, réparation ou maintenance réalisée par une personne extérieure à Camera Dynamics ou extérieure à un prestataire de services agréé par Camera Dynamics), une modification non autorisée, un environnement extrême (notamment une température ou une humidité extrême), des contraintes physiques ou électriques extrêmes, une fluctuation de tension électrique ou une surtension (le cas échéant), la foudre, l'électricité statique, le feu, les catastrophes naturelles ou d'autres causes externes.
  - c. Un Équipement couvert dont le numéro de série a été modifié, dégradé ou retiré.
  - d. Les problèmes provoqués par un autre dispositif que l'Équipement couvert, notamment un équipement d'une autre marque que Camera Dynamics, que ce dispositif ou équipement ait été acheté ou non en même temps que l'Équipement couvert.
  - e. Les réparations requises dans le cadre de la réglementation de tout organisme ou agence du gouvernement en vigueur après la date de ce Programme.
  - f. La fourniture d'un équipement de remplacement pendant la réparation de l'Équipement couvert.
  - g. La perte ou le vol de l'Équipement couvert. Ce Programme couvre uniquement un Équipement couvert renvoyé à Camera Dynamics dans son intégralité
  - h. Les dégâts superficiels sur l'Équipement couvert, notamment sans s'y limiter les rayures, les bosses et les pièces cassées.
  - i. Les pièces consommables le cas échéant, par exemple les accumulateurs.
  - j. La maintenance préventive de l'Équipement couvert.
  - k. Si vous avez choisi le Programme d'extension de garantie Standard, les défauts provoqués par l'usure normale ou dus au vieillissement normal du produit.
7. Options d'intervention Camera Dynamics pourra, à son entière discrétion, réaliser une intervention selon une ou plusieurs options ci-après.
- a. Le service en atelier pour l'Équipement couvert pourra être réalisé dans les locaux d'un prestataire de service agréé par Camera Dynamics proposant un service atelier. Soit l'intervention sera réalisée sur place, soit le magasin ou le prestataire de services enverra l'Équipement couvert vers un autre centre de réparation de Camera Dynamics pour qu'il y soit réparé. Vous serez averti de la fin de l'intervention et recevrez rapidement le produit.



b. Dans la plupart des cas, l'Équipement couvert doit être correctement emballé par vos soins et expédié chez le prestataire de services agréé Camera Dynamics ou au centre de réparation considéré par Camera Dynamics comme le plus approprié. Tous les frais d'emballage, d'expédition et tous les risques de perte au cours du transport vers le prestataire de services agréé par Camera Dynamics ou le centre de service de réparation de Camera Dynamics sont à votre charge. À l'issue de la réparation ou du remplacement, Camera Dynamics vous renverra à ses frais l'Équipement couvert de manière appropriée.

8. Limite de responsabilité

POUR LES CONSOMMATEURS SITUÉS DANS DES JURIDICTIONS DISPOSANT DE LOIS OU DE RÉGLEMENTATIONS DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR, LES AVANTAGES CONFÉRÉS PAR LE PRÉSENT PROGRAMME VIENNENT EN SUPPLÉMENT DE TOUS LES DROITS ET VOIES DE RECOURS STIPULÉS PAR CES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS.

AUCUNE PARTIE DE CE PROGRAMME NE PORTERA PRÉJUDICE AUX DROITS DU CONSOMMATEUR ACCORDÉS PAR CETTE LÉGISLATION EN VIGUEUR, NOTAMMENT LE DROIT D'UN CONSOMMATEUR DE SOLLICITER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS, DANS LE CAS DU NON-RESPECT TOTAL OU PARTIEL OU D'UNE RÉALISATION INADÉQUATE DE L'UNE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DE CAMERA DYNAMICS AU TITRE DES PRÉSENTES.

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, CAMERA DYNAMICS ET SES SALARIÉS ET REPRÉSENTANTS NE POURRONT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU TOUT AUTRE PROPRIÉTAIRE OU CESSIONNAIRE ULTÉRIEUR DES AVANTAGES DU PLAN, DE TOUT DOMMAGE INDIRECT OU COLLATÉRAL DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT, NOTAMMENT MAIS SANS S'Y LIMITER, DE TOUTE PERTE D'ACTIVITÉ, DE PROFITS, DE BÉNÉFICE OU D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, RÉSULTANT DES OBLIGATIONS DE CAMERA DYNAMICS AU TITRE DU PRÉSENT PROGRAMME.

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LA LIMITE DE RESPONSABILITÉ DE CAMERA DYNAMICS ET DE SES SALARIÉS ET REPRÉSENTANTS ENVERS VOUS ET TOUT AUTRE PROPRIÉTAIRE OU CESSIONNAIRE ULTÉRIEUR RÉSULTANT DE CE PROGRAMME NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ORIGINE PAYÉ POUR LE PROGRAMME.

AUCUNE DISPOSITION DE CE CONTRAT N'EXCLURA OU NE LIMITERA LA RESPONSABILITÉ DE CAMERA DYNAMICS EN CAS (I) DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS OCCASIONNÉS PAR SA NÉGLIGENCE MANIFESTE OU (II) DE FRAUDE.

DANS LA MESURE OÙ LA RESPONSABILITÉ AU TITRE DE CES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS PEUT ÊTRE LIMITÉE, LA RESPONSABILITÉ DE CAMERA DYNAMICS EST LIMITÉE, À SA SEULE DISCRÉTION, AUX COÛTS DE REMPLACEMENT OU DE RÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT COUVERT OU À LA FOURNITURE DU SERVICE.

9. Annulation.



**Vous pouvez annuler le présent Programme à tout moment pendant les 45 (quarante-cinq) premiers jours suivant l'achat du Programme, pour quelque raison que ce soit, et l'intégralité du prix d'achat du Programme vous sera remboursée.**

Si vous décidez d'annuler le Programme, contactez Camera Dynamics au numéro de téléphone fourni dans le Guide ou envoyez par courrier ou par télécopie au service d'assistance à la clientèle de Camera Dynamics une notification écrite avec le numéro de contrat de votre Programme.

Une copie de la preuve d'achat d'origine du Programme doit être jointe à votre courrier.

Sauf condition contraire en vigueur dans la législation locale, si vous annulez dans les quarante-cinq (45) jours suivant l'achat de votre Programme, vous recevrez un remboursement intégral éventuellement minoré de la valeur de toute réparation réalisée au titre du Programme.

**Au-delà du délai de quarante-cinq (45) jours, votre achat ne pourra plus être annulé.**

#### 10. Transfert du Programme

Sous réserve des restrictions définies ci-dessous, vous pouvez réaliser un transfert permanent unique de tous vos droits au titre du Programme à une autre partie, aux conditions suivantes : (a) le transfert doit comprendre la preuve d'achat d'origine, le Certificat de garantie du Programme et tous les documents d'accompagnement du Programme, notamment les documents imprimés et les présentes Conditions et modalités, (b) vous devez avertir Camera Dynamics du transfert, en envoyant par courrier ou par télécopie une notification de transfert au service d'assistance à la clientèle de Camera Dynamics à l'adresse : William Vinten Building, Western Way, Bury St Edmunds, Suffolk, IP33 3TB, Royaume-Uni et (c) la partie destinataire du Programme doit lire et accepter les Conditions et modalités du Programme. Lorsque vous notifiez à Camera Dynamics le transfert du Programme, vous devez fournir une copie du Certificat de garantie, les numéros de série de l'Équipement couvert transféré et le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du nouveau propriétaire.

#### 11. Conditions générales

a. Camera Dynamics pourra sous-traiter ou affecter la réalisation de ses obligations à des tiers mais ne sera pas relevé ainsi de ses obligations envers vous.

b. Camera Dynamics n'est pas responsable de tout échec ou retard dans la réalisation au titre du Programme dû à des événements hors de son contrôle raisonnable.

c. Vous n'avez pas besoin de réaliser de maintenance préventive spécifique sur l'Équipement couvert pour bénéficier du service au titre du Programme. Cependant, vous devez assurer un entretien



raisonnable et adéquat du Produit couvert, et les Exclusions mentionnées ci-dessus dans les présentes Conditions (paragraphe 6) s'appliquent.

d. Le présent Programme est proposé et valable uniquement dans les pays dans lesquels vous avez acheté l'Équipement couvert auprès d'un distributeur agréé de Camera Dynamics ou de Camera Dynamics lui-même. Ce Programme n'est pas proposé aux personnes n'ayant pas atteint la majorité. Ce Programme n'est pas disponible s'il est interdit par la loi. Le Programme s'ajoute aux droits réglementaires ou légaux que vous pouvez détenir en vertu de la législation du pays dans lequel vous avez acheté l'Équipement couvert et le Programme.

e. En remplissant ses obligations, Camera Dynamics peut, à sa seule discrétion, et uniquement aux fins de surveillance de la qualité de réponse de Camera Dynamics, enregistrer tout ou partie des conversations entre vous-même et Camera Dynamics.

f. Vous convenez et comprenez qu'il est nécessaire pour Camera Dynamics de recueillir, traiter et utiliser vos données, de manière à réaliser les obligations de service et d'assistance au titre du Programme et pour respecter la conformité avec les lois en vigueur. Ceci peut comprendre le transfert de vos données à des filiales ou des prestataires de services situés dans des pays où les lois sur la protection des données peuvent être moins complètes que dans votre pays de résidence, notamment sans s'y limiter l'Australie, le Canada, les pays de l'Union européenne, l'Inde, le Japon, la République Populaire de Chine et les États-Unis.

g. Camera Dynamics protégera vos informations conformément à la politique de confidentialité des clients de Camera Dynamics (de plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet).

h. Les Conditions et modalités du présent Programme prévalent sur toute condition contradictoire, supplémentaire ou autre présente sur tout bon de commande ou autre document et constituent l'accord intégral entre vous-même et Camera Dynamics en ce qui concerne le Programme.

i. Camera Dynamics n'a pas d'obligation de renouveler ce Programme au-delà de la Période de couverture que vous avez choisie. Si Camera Dynamics propose un renouvellement, il déterminera le prix et les conditions du Programme au moment du renouvellement. Des formes de Programmes similaires peuvent être disponibles auprès d'autres sources indépendantes non affiliées à Camera Dynamics.

j. Aucun processus non officiel de règlement des différends n'est disponible au titre de ce Programme.

k. Les obligations financières des Programmes sont garanties par le siège social de Camera Dynamics, Ltd. : One Wheatfield Way, Kingston upon Thames, Surrey KT1 2TU, Royaume-Uni. Société inscrite en Angleterre sous le n° 1738425. Le Programme se poursuivra pendant la durée de couverture que vous avez choisie à l'achat et peut couvrir plusieurs réclamations successives. Il ne s'interrompt pas à l'issue d'une réclamation.

# Vinten

l. Sauf interdiction dans la législation du pays où le droit à ce Programme a été acheté, ce Programme sera régi par les lois d'Angleterre et du Pays du Galles.

m. Dans le cas où un paragraphe ou une partie d'un paragraphe des présentes Conditions et modalités serait estimé(e) invalide, nul(le) ou inapplicable, ce paragraphe ou cette partie de paragraphe sera retiré(e) des Conditions et modalités et les autres conditions resteront pleinement applicables.